

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 AVRIL 2015**

ORDRE DU JOUR :

- Etude des subventions et cotisations 2015
- Modification du règlement de la salle des loisirs
- Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football – Projet de création d'un club house
- Accessibilité de la Mairie – Choix du prestataire et demande de subvention au titre des réserves parlementaires
- Annulation de la délibération du 27 mars 2015 concernant l'avenant n° 1 au marché d'extension de l'école
- Avenant n° 1 au lot n° 2 – Marché d'extension du groupe scolaire
- Désignation d'un représentant à la commission d'attribution des places à la micro-crèche pirouète cacahuète
- Déclaration d'intention d'aliéner – 23 Rue de la Bégaudais
- Lutte contre le frelon asiatique – Désignation d'un référent

L'an deux mil quinze, le dix-sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Elisabeth CRUAUD, Maire.

Date de convocation : 10 avril 2015

Etaient présents : CRUAUD Elisabeth, Maire - LEBEAU Jean-Louis- ROCHEFORT Alain, GUILLOSSOU Marie-Claude Adjoints au Maire – RENVOIZE Denise, CLOUET Jacky, LANGLAIS Nathalie, BLANDIN Fabrice, MEILLOUIN Nathalie, SALMON Céline DOUCHIN Aurélien GASNIER Stéphane, conseillers municipaux

Absents : MM DUPE Fabienne – BALLU Jean-Luc (donne procuration à M. LEBEAU Jean-Louis) – ALO Catherine (donne procuration à Mme CRUAUD Elisabeth)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance Mme Denise RENVOIZE est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande si le compte-rendu de la séance du 27 Février 2015 fait l'objet de remarques. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du 27 mars 2015 sera présenté lors de la réunion du 22 mai prochain.

Les questions inscrites ensuite à l'ordre du jour examinées.

SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ATTRIBUE pour l'exercice 2015 les subventions et cotisations suivantes :

Nom de l'association	Subventions 2015
Amicale Nageurs de Blain	36 €
Creat'Isac – La Chevallerais	36 €

Société de Chasse – La Chevallerais	36 €
La Clé des Champs	100 €
Espoir sportif La Chevallerais	1 500 €
Grymda Danse (3 licenciés)	36 €
Gym Saint-Sauveur Bouvron (6 licenciés)	36 €
Pétanque chevalleraisienne	150 €
ADAR (26 personnes aidées)	300 €
ADTT (14 familles aidées)	200 €
Alzheimer Loire-Atlantique	36 €
ASCODE	36 €
Don du Sang Région de Blain	80 €
Echanges et Solidarités	50 €
Fédération des malades et handicapés	36 €
France Adot	50 €
Hémochromatose France	35 €
Jardin du Temps libre	170 €
L'Escale Club des Aînés	80 €
Ligue des Droits de l'Homme	36 €
Myopathie AFM	36 €
Paralysés de France	36 €
Restos du cœur	36 €
Sclérosés en plaque	36 €
Secours populaire	36 €
Service Conseil Logement	36 €

Solidarité Femme de Loire-Atlantique	50 €
Vivre à domicile	200 €
Centre Henri Wallon	36 €
Le rire médecin	36 €
ADAPEI	36 €
BRIACE Centre de Formation (3 élèves)	36 €
CFA BTP Saint-Herblain	36 €
Les P'tits loups Assistantes maternelles La Chevallerais	150 €
Maison Familiale Rurale Saint-Etienne de Montluc	36 €
Prévention Routière	36 €
Comité du Souvenir du Maquis de SAFFRE	50 €
Ecole de musique Blinoise	36 €
TOTAL SUBVENTIONS 2015 –article 6574	3 993 €

Cotisations 2015	
ADDM 44	1 863,81 €
ADICLA	243,61 €
ADIL	362,55 €
BRUDED	358,25 €
CAUE	96,00 €
Fédération des Maires de Loire-Atlantique	362,54 €
Maires ruraux de France	56,00 €
Maison des Adolescents	386,91 €
Fondation du Patrimoine Loire-Atlantique	100,00 €
Syndicat de l'Isac	2 969,00 €
TOTAL COTISATIONS 2015	6 798,67 €

Madame le Maire précise que le comité des fêtes fera en 2016 une demande de subvention pour l'organisation du feu d'artifice le soir de la fête des battages. La demande de subvention est faite tous les 5 ans.

L'association Théâtrale n'a pas déposé de demande de subvention cette année en raison de l'absence de représentation cette année en raison des non conformités actuelles de la salle de théâtre.

LOCATION DE LA SALLE DES LOISIRS – MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **MODIFIE** comme suit le règlement de la location de la salle des loisirs :

<p>Poubelles :</p> <p style="text-align: center;">TRI SELECTIF OBLIGATOIRE</p>	<p>Les ordures ménagères doivent être mises dans des sacs poubelles correctement fermés et déposés dans le conteneur mis à votre disposition à l'intérieur du local.</p> <p>Pour les autres déchets ils doivent être <u>triés</u> et déposés par vos soins dans les containers (carton, plastique et verre) mis à votre disposition dans la cuisine de la salle des loisirs.</p> <p>En cas de non-respect du tri sélectif la caution de 50 € sera encaissée.</p>
--	--

- **INSTAURE** une caution de 50 € pour le tri sélectif, celle-ci fera l'objet d'un encaissement en cas de non-respect des consignes de tri

Les conteneurs de tri sont en service (conteneurs d'une contenance de 120 l). Ils sont installés dans la cuisine. Leur placement à l'extérieur de la salle n'a pas été retenu pour des raisons d'esthétique.

CREATION D'UN CLUB HOUSE AU STADE DE LA CHEVALLERAI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Madame le Maire donne connaissance à l'Assemblée du projet actualisé de création d'un club house au stade de LA CHEVALLERAI.

Ce projet porte sur la création d'une salle de convivialité et ses annexes comprenant :

- La création d'un club House avec accès extérieur et d'un bureau
- L'aménagement d'un espace destiné au service
- Le changement des menuiseries extérieures
- La mise en conformité des locaux au regard de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 103 972 euros HT. La surface créée est de 55,38 m²

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention peut être déposée dans le cadre de l'appel à projet Horizon Bleu 2016 lancée par la Fédération Française de Football.

Mme le Maire précise que ce projet sera réalisé sous réserve d'obtention des subventions sollicitées

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **ARRÊTE** le coût estimatif des travaux (hors études préalables) au stade de l'Avant-Projet Sommaire du projet de création d'un club house au stade de Football à la somme de 103 972 €
- **ADOpte** le plan de financement de cette opération comme suit :

DEPENSES	103 972,00 € HT
-----------------	------------------------

- | | |
|------------------|--------------|
| ▪ Part travaux – | 103 972,00 € |
|------------------|--------------|

Recettes attendues	103 972,00 € HT
---------------------------	------------------------

- | | |
|---|-------------|
| ▪ Conseil général – 41,53%- Subvention escomptée | 43 177,60 € |
| ▪ Subvention Horizon bleu 2016 – 38,47 % Subvention escomptée | 40 000,00 € |
| ▪ Part collectivité – 20% Autofinancement | 20 794,40 € |

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre de l'appel à projet horizon Bleu 2016
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le dossier de demande de subvention

Une rencontre a eu lieu entre l'Espoir Sportif Chevalleraisien et la mairie. Il a été convenu de déposer la demande de subvention auprès de la FFF dans le cadre de l'appel à projet 2016. Les travaux ne seront réalisés qu'en cas d'obtention des subventions sollicitées.

MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE – CHOIX DU PRESTATAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que l'accès de la mairie n'est pas conforme aux normes d'accessibilité en vigueur.

En effet, l'accès se fait actuellement par deux portes à ouverture manuelle avec un seuil pour la porte principale.

Mme le Maire propose de procéder à la pose de deux portes coulissantes à ouverture automatique, l'une à double vantaux pour l'entrée principale et l'autre à simple vantail pour l'accès au hall d'attente afin de lever les non conformités pour l'accès PMR.

Deux devis ont été reçus pour la fourniture et la pose des portes, alimentation électrique non comprise

- | | |
|--|----------------|
| • DORMA – France – Finition aluminium anodisé | 11 100 € HT |
| • Atlantique ouverture – Vigneux de Bretagne -
Finition aluminium thermolaqué à rupture thermique | 9 199 € HT |
| Après négociation, le montant du devis est arrondi à | 9 000 € |

Alimentation électrique

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| • Ent. CAHAREL Jean-Luc - Blain | 210,22 € HT |
| • ECB Atlantique - La Chevallerais | 369,50 € HT |

Madame le Maire informe l'Assemblée que ces travaux sont subventionnables au titre des enveloppes parlementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après un vote à main levée qui donne le résultat suivant

- Fourniture et pose des portes : Unanimité en faveur du devis présenté par Atlantique Ouverture

- Travaux d'alimentation électrique :

A voté en faveur du devis présenté par ECB Atlantique : CRUAUD Elisabeth, LANGLAIS Nathalie, ALO Catherine, BLANDIN Fabrice, SALMON Céline, DOUCHIN Aurélien

Ont voté en faveur du devis présenté par l'entreprise CAHAREL : ROCHEFORT Alain, LEBEAU Jean-Louis, CLOUET Jacky, MEILLOUIN Nathalie, GUILLOSSOU Marie-Claude, GASNIER Stéphane, RENVOIZE Denise, BALLU Jean-Luc

- **DECIDE** d'engager les travaux de mise en conformité PMR de l'entrée de la Mairie et de l'entrée du hall d'attente
- **RETIENT** l'offre proposée par ATLANTIQUE OUVERTURE pour un montant de 9 000 € HT
- **RETIENT** l'offre de l'entreprise CAHAREL pour l'alimentation électrique pour un montant de 210,22 € HT
- **PRECISE** que le montant total des travaux s'élève à la somme de 9 210,22 € HT
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la réserve parlementaire de M. Yannick VAUGRENARD, sénateur de Loire-Atlantique

ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 46 DU 27 MARS 2015 CONCERNANT LE MARCHE DE TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 27 mars 2015, le conseil municipal a approuvé l'avenant n° 1 au lot n° 2 du marché de travaux d'extension du groupe scolaire Ecol'eau.

Madame le Maire informe l'Assemblée que la pose de de la trappe, objet de cet avenant, constitue une prestation comprise dans le marché initial. L'avenant n'a donc pas à être passé.

Aussi Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération sus-indiquée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Considérant que la prestation objet de l'avenant n° 1 est intégrée au marché initial,

- **ANNULE** la délibération n° 46 du 27 mars 2015

AVENANT N° 1 – LOT N° 2 – MARCHE D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Madame le Maire donne connaissance à l'Assemblée de l'avenant n° 1 à passer dans le cadre du marché d'extension du groupe scolaire Ecol'eau.

- Avenant n° 1 au lot n° 2 Bâtiments modulaires
- Montant de la plus value : 160 € HT pour la fourniture et la pose de câblage informatique
- Montant initial du marché : 60 690 € HT

- Montant modifié du marché : 60 850 € HT soit une plus value de 0,26% du montant du marché

Le montant de la plus-value étant inférieur à 5% du montant initial du marché, l'avis de la commission d'appel d'offres n'est pas requis

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la passation de l'avenant n° 1 au lot n° 2 Bâtiment modulaire d'un montant de 160 € HT ce qui porte le montant initial du marché de 60 690 € HT à 60 850 € HT
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES A LA MICROCRECHE PIROUETTE-CACAHUETE

Madame le Maire informe l'Assemblée que l'attribution des places disponibles en micro-crèche va être décidée par une commission d'attribution des places compte tenu d'une demande supérieure au nombre de places disponibles.

Madame le Maire rappelle que la gestion de ces micro-crèches relève de la compétence de la communauté de communes du Pays de Blain.

Cette commission est composée comme suit :

- Le responsable du service petite enfance de la CCRB
- La directrice des micro-crèches
- Le vice président délégué à la vie éducative, sociale et sportive
- 1 représentant par commune

Aussi il est demandé au conseil municipal de désigner un représentant afin de participer à cette commission concernant la micro-crèche pirouette cacahuète située sur le territoire communal.

Vu les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT,

Le conseil municipal après un vote à main levée,

- **DESIGNE** Mme GUILLOSSOU Marie-Claude en qualité de représentant

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 23 RUE DE LA BEGAUDAIS

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner présentée par maître Erwan GASCHIGNARD Notaire à HERIC pour le compte de M. GAUVRIT Fabrice et Mme ALLIO Nathalie relative à la parcelle cadastrée section ZH 190 située 23 Rue de la Bégaudais d'une contenance de totale de 888 m2.

Prix de cession : 175 000 € hors frais notariés

Le conseil municipal doit faire connaître s'il souhaite faire jouer son droit de préemption.

Vu la délibération instituant un droit de préemption simple sur les zones U et AU,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.211-5,

Considérant qu'aucun projet communal n'est concerné par la présente transaction,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **RENONCE** à faire jouer son droit de préemption



DELIBERATION N° 61 – LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE – FDGDON –DESIGNATION D’UN REFERENT

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par le FDGDON relative à la désignation d'un référent communal dans la lutte contre le frelon asiatique.

Rôle du référent : Informer les particuliers confrontés à des nids de frelons asiatiques sur les conditions de destruction

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DESIGNE** M. Jean-Louis LEBEAU en qualité de référent titulaire et M. Johnny THOMAS, agent affecté aux services technique communaux en qualité de référent suppléant.

La question du partenariat avec la FDGDON concernant la destruction des nids de frelon asiatique et la question de la prise en charge des dépenses liées à la destruction seront abordées lors du prochain conseil municipal.

QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES

- Devenir du site de Bout de Bois : Une réunion sur l'entretien du site de Bout de Bois aura lieu le 29 avril 2015 à 14h30 à Nozay. Marie-Claude GUILLOSSOU se propose d'y assister
- Superette de la commune : La discussion engagée par les locataires actuels avec les repreneurs potentiels n'a pas aboutie. La commune va engager la procédure pour la reprise du local.
- Commémoration du 8 mai : Départ à 11h de la Mairie
- CSC Tempo : Changement de présidence : Mme Bernadette COLAS prend la tête de l'Association ; M. GASNIER s'est positionné sur 2 commissions : Jeunesse et Finance. M. GASNIER informe l'Assemblée qu'une rencontre a eu lieu avec les organismes financeurs afin de dégager des thématiques à mettre en œuvre. L'axe de la parentalité et le lien entre les citoyens ont été retenus.
- Le tractopelle a été livré aux services techniques
- Rencontre du 16 avril avec les représentants de la Fondation du Patrimoine : Les travaux de rénovation de l'Eglise sont éligibles aux subventions de la Fondation du Patrimoine et une souscription auprès des habitants peut être lancée
- Une rencontre aura lieu le 29 avril prochain entre le syndicat du Bassin Versant de l'Isac et des représentants de la CCRB dans le cadre de la loi GEMAPI afin d'aborder la question de la gestion des inondations et envisager la construction d'un projet intercommunal pour cette gestion

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 22 MAI 2015 à 20h

La séance est levée à 21h30